

**Procès-verbal succinct de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du  
10 juin 2025 à 19 H 30**

**L'AN DEUX-MIL VINGT-CINQ, le DIX JUIN, à DIX-NEUF HEURES ET TRENTÉ MINUTES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 juin 2025, s'est réuni en la salle du Conseil de la Mairie de Pulversheim, sise au 1 Place Charles de Gaulle sous la présidence de M. **TORANELLI** Christophe, Maire.

**Relevé des membres du Conseil Municipal : par ordre du tableau**

<b>Présents</b>	1	<b>TORANELLI</b> Christophe	2	<b>FOEHRENBACHER</b> M.-Claire	3	<b>KLEINHOFFER</b> Louis
	4	<b>FEDER</b> Rachel	5	<b>LEHR</b> Franck	6	
	7	<b>BERTRAND</b> Lionel	8	<b>LEDROIT</b> Stella	9	
	10	<b>LEHR</b> Luc	11	<b>RIEDWEG</b> Françoise	12	<b>KNOPIK</b> Carine
	13	<b>VOGT</b> Steve	14		15	
	16	<b>KALUZINSKI</b> Alfred	17	<b>KEMPF</b> Annette	18	
	19		20	<b>PRIMUS</b> Matthieu	21	
	22	<b>HUSELIN</b> Régine	23			
<b>Représentés</b>	6	<b>KIEN</b> Marie-Josée		donne procuration à	4	<b>FEDER</b> Rachel
	9	<b>KIEN</b> Christian		donne procuration à	3	<b>KLEINHOFFER</b> Louis
	14	<b>MECHLER</b> Laura		donne procuration à	5	<b>LEHR</b> Franck
	15	<b>HOHENADEL</b> Florent		donne procuration à	1	<b>TORANELLI</b> Christophe
	18	<b>EICHER</b> Jean-Claude		donne procuration à	20	<b>PRIMUS</b> Matthieu
	19	<b>ECKERT</b> Jonathan		donne procuration à	2	<b>FOEHRENBACHER</b> M.-Claire
	21	<b>PETERSCHMITT</b> Joël		donne procuration à	16	<b>KALUZINSKI</b> Alfred
<b>Excusés NR</b>	23	<b>RIEG</b> Marc				
<b>Absents NE</b>						
<b>Elus</b>	<b>Présents</b>	<b>Quorum</b>		<b>Procurations</b>	<b>Représentés</b>	<b>Excusés NR*</b>
<b>23</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>Atteint</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>1</b>
						<b>Absents NE*</b>
						<b>0</b>

\*NR = Non Représenté – NE = Non Excusé

**Début de la séance : 19h33**

**Ordre du jour :**

- 1.- Désignation du secrétaire de séance
- 2.- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2024
- 3.- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025
- 4.- Décisions prises par délégation
- 5.- Protection sociale complémentaire, marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance
- 6.- Remboursement au conseil de Fabrique d'une dépense par suite d'un sinistre survenu à l'église Saint Jean
- 7.- Décision de principe de cession de parcelles d'une impasse inutilisée
- 8.- Modification du règlement de la bibliothèque
- 9.- Composition du conseil communautaire m2A
- 10.- Synthèse de la concertation Plan Local d'Urbanisme
- 11.- Agrément d'un garde-chasse
- 12.- Autorisation de programme pour la place Georges Bourgeois
- 13.- Marché paysan : modification des tarifs et des produits de la régie agricole
- 14.- Communications.

**1.- Désignation du secrétaire de séance**

M. le Maire propose M. Louis KLEINHOFFER.  
La proposition est **approuvée à l'unanimité**.

**2.- Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024 est **approuvé à l'unanimité**

**3.- Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 mars 2025**

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est **approuvé à 21 voix pour et 1 abstention** – M. VOGT Steve

**4.- Décisions prises par délégation**

**Décision n°32/2024 :** Passation d'un marché de travaux concernant le renouvellement d'un poteau d'incendie rue Ewald HIRSINGER avec la société SUEZ pour un coût de 3 291,36 € TTC en date du 27/08/2024

**Décision n°33/2024 :** Passation d'un marché de service concernant la modification de signalisation de la rue de la Forêt avec l'entreprise MSR pour un coût de 6 711,96 € TTC en date du 24/10/2024

**Décision n°34/2024 :** Passation d'un marché d'étude concernant la mission de contrôle de structure et assistance dans le cadre du projet photovoltaïque des ateliers municipaux avec l'entreprise VR EXPERTISES pour un coût de 5 880,00 € TTC en date du 10/11/2024

**Décision n°01/2025 :** Passation d'un marché de fourniture concernant les fertilisants des terrains sportifs avec l'entreprise NUNGESSION pour un coût de 4 950,00 € TTC en date du 14/01/2025

**Décision n°02/2025 :** Passation d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet d'ilots de fraicheur rue de Guebwiller avec l'entreprise COCYCLIQUE pour un coût de 10 800,00 € TTC en date du 17/01/2025

**Décision n°03/2025 :** Passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de la rue des Vosges avec l'entreprise PONTIGGIA pour un coût de 253 667,26€ TTC en date du 04/02/2025

**Décision n°04/2025 :** Passation d'un marché de service concernant l'entretien des terrains de sport engazonnés du KARO avec l'entreprise FRICK Services pour un coût de 22 944,00 € TTC en date du 14/03/2025

**Décision n°05/2025 :** Passation d'un marché de fourniture concernant l'équipements photovoltaïque pour l'annexe des ateliers municipaux avec l'entreprise MTFibertech pour un coût de 7 311,90 € TTC en date du 15/04/2025

**Décision n°06/2025 :** Passation d'un marché de fourniture concernant les cadres de fenêtres pour le refuge de pêche avec l'entreprise MTR d'Ensisheim pour un coût de 4 800,00 € TTC en date du 22/04/2025

**Décision n°07/2025 :** Passation d'un marché de fourniture concernant le bois de bardage du refuge de l'étang de pêche avec l'entreprise NEGODOIS pour un coût de 3 037,97 € TTC en date du 22/04/2025

**Décision n°08/2025 :** Passation d'un marché de travaux concernant la fourniture et la pose de menuiseries en PVC avec l'entreprise BREY de Réguisheim pour un coût de 4 958,40 € TTC en date du 22/04/2025

**Décision n°09/2025 :** Passation d'un marché de service concernant la régénération de la piste d'athlétisme avec l'entreprise AQUACLEAN pour un coût de 9 153,60 € TTC en date du 29/04/2025

**Décision n°10/2025 :** Passation d'un marché de travaux pour le renouvellement de l'éclairage public de la commune Tranche 1 et 2 avec l'entreprise PONTIGGIA pour un coût de 312 950,09 € TTC en date du 13/05/2025

**Décision n°11/2025 :** Passation d'un marché de service concernant le tir du feu d'artifices de la fête tricolore avec l'entreprise AM PYROTECHNIE pour un coût de 4 500,00 € TTC en date du 14/05/2025

**Décision n°12/2025 :** Passation d'un marché de travaux concernant la réfection de la place Claude OTT avec l'entreprise PONTIGGIA pour un coût de 26 400,00 € TTC en date du 21/05/2025

**Décision n°13/2025 : Fongibilité des crédits :** Décision portant virement de crédit de chapitre à chapitre considérant la nécessité d'abonder les crédits nécessaires à la dépense imprévue d'études diverses, et la nécessité d'abonder des crédits pour l'acquisition de concessions informatiques, en date du 02/06/2025, M. le Maire a décidé d'autoriser les virements de crédits suivants :

Libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Article
Immobilisations corporelles en cours	Investissement	-11 000,00 €	23	231
Frais d'études, recherche et développement, frais d'insertion	Investissement	+4 880,00 €	20	203
Concession et droits similaires	Investissement	+ 6 120,00 €	20	2051

**Décision n°14/2025 :** Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de mise en sécurité de la rue de Guebwiller avec l'entreprise ML CONCEPT pour un coût de 6 600,00 € TTC en date du 26/05/2025

**Décision n°15/2025 :** Passation d'un marché d'étude pour le projet d'aménagement « Bulle nature » de la cour d'école maternelle avec l'entreprise IMAJ pour un coût de 4 728,00 € TTC en date du 26/05/2025

**Décision n°16/2025 :** Passation d'un marché de service pour le remplacement des freins sur le véhicule P.L. avec l'entreprise IVECO pour un coût de 4 549,48 € TTC en date du 26/05/2025

##### **5.- Protection sociales complémentaire, marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance**

Lors de la séance du *Conseil municipal* en date du 27 mars 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les

*Le Conseil municipal à l'unanimité :*

- **DÉCIDE** d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

#### **6.- Remboursement au conseil de Fabrique d'une dépense suite à un sinistre, église Saint Jean**

En mars 2023 un coup de vent violent a endommagé la toiture de l'église St Jean.

Le bâtiment est assuré par la commune et une déclaration de sinistre est effectuée avec passage d'un expert qui chiffre les dommages remboursables à 2 221,00 € moins la franchise de 494,00 € soit un remboursement de 1 727,00 €.

Ce décompte ne tient compte que des dégâts provoqués par l'évènement climatique, alors que d'autres soucis d'étanchéité ont été remarqués.

Dans l'urgence le Conseil de Fabrique paie directement la totalité des réparations effectuées pour un montant de 5 533,20 €. La commune a encaissé le montant de l'assurance : 1 727,00 €.

Les travaux d'entretien courant de l'édifice n'étant pas à la charge du Conseil de Fabrique, il convient de rembourser tout ou partie des frais.

**A l'unanimité des voix** le Conseil municipal approuve le remboursement au Conseil de fabrique à hauteur de 2 221,00 €

#### **7.- Décision de principe de cession de parcelles d'une impasse inutilisée**

Une impasse qui devait à l'origine relier la rue Felix Desportes à la rue de Gascogne s'est vu privée de débouché lors de la création du lotissement.

Elle est toujours entretenue par la commune mais n'a plus aucun usage et un riverain propose de l'acquérir à l'euro symbolique. Il s'agit des parcelles section 32 n°231 pour 12m<sup>2</sup> ; n°234 pour 2m<sup>2</sup> et n°265 pour 27 m<sup>2</sup>.

M. le Maire expose que si la demande paraît légitime, cette transaction devra obligatoirement faire l'objet d'une évaluation du service des domaines.

**Par 21 voix pour et 1 abstention - M. PETERSCHMITT (par procuration à M. KALUZINSKI Alfred) le conseil municipal se prononce favorablement au principe de la cession et charge M. le Maire de la consultation des services des domaines pour pouvoir fixer le prix de vente dans une séance à venir.**

#### **8.- Modification du règlement de la bibliothèque**

Le règlement actuel de notre bibliothèque ne prévoit que la location de livres et de périodiques or notre bibliothécaire envisage d'y inclure des DVD.

Il est proposé au Conseil une modification du règlement en ce sens en prévoyant la possibilité de louer : « huit livres et périodiques ainsi que deux DVD »

**A l'unanimité des voix**, le Conseil municipal valide la modification du règlement de la bibliothèque.

#### **9.- Composition du conseil communautaire m2A**

Ce point est en attente du projet de délibération m2A

#### **10.- Synthèse de la concertation Plan Local d'Urbanisme**

M. le Maire informe que le conseil d'agglomération qui a désormais la compétence en matière de Plan Locaux d'Urbanisme a inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, prévue le 16 juin 2025, l'arrêt du PLU de PULVERSHEIM.

La concertation étant achevée, le Conseil d'Agglomération doit prochainement en arrêter le bilan conformément aux dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme.

#### **11.- Agrément d'un garde-chasse**

Le locataire de notre chasse communale souhaite se faire aider dans la gestion de son lot de chasse.

Il a transmis les documents nécessaires du candidat à la sous-préfecture et à la fédération des chasseurs.

Il propose comme garde-chasse M. Julien WILK, né le 02 mai 1985 et également assermenté pour la chasse de la commune de Feldkirch.

Il réside à Wittenheim et remplit les conditions légales pour exercer cette fonction.

**A l'unanimité des voix**, le Conseil municipal approuve la nomination de M. Julien Wilk.

## **12.- Autorisation de programme pour la place Georges Bourgeois.**

Départ de **M. LEHR Luc**, il donne procuration à **M. BERTRAND Lionel**

Elus	Présents	Quorum	Procurations	Représentés	Excusés NR*	Absents NE*
<b>23</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>Atteint</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>1</b>

M. le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 12 mars 2024, a pris la décision de principe de lancer les études liées au réaménagement de la place Georges BOURGEOIS.

Ces études ont été confiées à la société PARENTHÈSE qui a établi dans un premier temps un DIAGNOSTIC et une première proposition d'ESQUISSE.

Ces premières études ont amené la municipalité à s'interroger quant aux besoins projetés et au projet à mettre en œuvre.

M. le Maire a souhaité qu'une nouvelle réunion de quartier se déroule, afin de pouvoir mieux déterminer les besoins et envie des riverains de la place et, de manière plus large des Pulversheimois, pour la transformation de ce lieu.

Le débat pour l'avenir de cet endroit a été autant axé sur les aménagements paysagers que sécuritaire, et les besoins en stationnements ou en animations (fête de village, marché hebdomadaire).

M. le Maire annonce que la commune souhaite mettre en place cette procédure pour le programme d'investissement Transformation de la place Georges BOURGEOIS par la création d'un îlot de fraîcheur et de création d'une autorisation de programme, comme suit :

Autorisations de programme					Crédits de		Reste à	
N°	Libellé	Votée (Délib. précéd.)	Proposée (Délib. en cours)	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieurs	Ouvert au titre de l'exercice 2025	Exercice 2026	Exercice au- delà de 2027
AP n°4	Transformation de la place G. BOURGEOIS	-	2 519 520 €	9 960 € (Etude d'AVP)	-	9 960 € (Etude d'AVP)	150 000 €	2 359 560 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré à **17 voix pour et 5 abstentions** - Mme KEMPF Annette, M. KALUZINSKI Alfred + procuration et M. PRIMUS Matthieu + procuration.

**APPROUVE** le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP), pour ce projet ; **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme telle que détaillée ci-dessus ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;

**PRECISE** que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget 2025 pour l'opération concernée.

**CHARGE** M. le Maire, de lancer les études pour ce projet.

**CHARGE** M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble les services pour obtenir les aides et subventions nécessaires à établir un plan de financement acceptable pour le Conseil municipal.

## **13.- Marché paysan : modification des tarifs et des produits la régie agricole**

Le marché paysan programmé le mercredi 18 juin comportera une vente de légumes et d'herbes aromatiques.

Certains produits (en gras) ne figurent pas dans la liste restrictive votée par le conseil municipal le 07 décembre 2023.

Il convient donc de modifier cette liste de la façon suivante :

Tarifs exprimés en €uros					
Légumes	U.	Fourchette Basse	Fourchette Haute	Déclassé	Gros
Aromates (Bouquet)	B	0,70	1,70	/	/
Aubergine	Kg	2,00	4,25	1,25	1,80
Betterave	Kg	1,50	3,05	1,00	1,40
Blette - Bette	Kg	1,50	3,80	1,10	1,30
Brocolis	Kg	3,00	4,00	1,50	2,80
Carotte	Kg	1,30	2,30	0,60	1,20

Cèleri rave	Kg	2,50	3,50	1,00	2,00
Chou blanc (pièce)	P	1,00	2,75	0,50	0,80
Chou de Bruxelles	Kg	2,00	4,00	1,50	1,80
Choux fleurs (pièce)	P	2,50	3,50	1,00	2,00
Chou rouge (pièce)	P	1,75	2,75	0,75	1,50
Concombre (Pièce)	P	1,00	2,00	0,50	1,00
Courge	Kg	1,75	2,75	0,75	1,50
Courgette	Kg	1,75	2,75	0,75	1,50
Haricot	Kg	3,00	6,00	2,00	2,50
Melon (Pièce)	P	2,50	3,50	1,00	2,00
Navet	Kg	2,00	3,50	1,00	1,50
Oignons blancs (Botte)	B	2,05	3,05	/	1,70
Oignons jaunes	Kg	1,75	2,75	0,75	1,50
Petits fruits (Barquette 250g) cassis/framboises/groseilles	B	3,25	4,25	/	2,50
Piment	Kg	1,50	3,00	0,65	1,30
Poireau	Kg	2,00	3,50	1,00	1,50
Poivron	Kg	3,25	4,25	1,25	2,50
Pommes de terre	Kg	1,30	2,50	0,60	1,20
Radis (Botte)	B	1,50	2,50	/	1,20
Salade (Pièce)	P	1,00	2,00	/	0,80
Tomate ancienne	Kg	3,00	5,00	/	2,50
Tomate cerise	Kg	3,00	5,00	/	2,00
Tomate classique	Kg	2,00	3,00	1,00	1,50
Revente de légumes et de fruits produits par des partenaires	Coefficient de 1,5 appliqué sur le prix d'achat (Prix de gros en Alsace)				

Plants	U.	Prix unitaire (€)	
<b>Aromatique</b>	P	<b>1,50</b>	
Aubergine	P	1,50	
Butternut	P	1,50	
<b>Choux</b>	P	<b>1,50</b>	
Concombre	P	1,50	
Courgette	P	1,50	
<b>Melon charentais</b>	P	<b>1,50</b>	
<b>Pastèque</b>	P	<b>1,50</b>	
Piment	P	1,50	
Poivron	P	1,50	
Potimarron	P	1,50	
Potiron	P	1,50	
Tomate	P	1,50	

Le conseil municipal, par **17 voix pour et 4 abstentions** - M. KALUZINSKI Alfred + procuration et M. PRIMUS Matthieu + procuration valide cette modification du tableau.

#### 14.- Communications

Fin de la séance : 21h15